

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 JUILLET 2022

Le 1^{er} juillet 2022, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 8 juillet 2022 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents, sauf Stéphanie AMOURIQ qui a donné procuration à Carlos PARDO et Jean-François BONIN qui a donné procuration à Christian SAVOI.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Le Maire a demandé à modifier l'ordre du jour (suppression d'un point) ce que le conseil a approuvé à l'unanimité.

Après avoir adopté à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE + INDEMNITES

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la démission de Pierre PERSICO du poste d'Adjoint au Maire en date du 31 mai 2022, acceptée par le Sous-Préfet de Belley le 17 juin 2022, il y aurait lieu de pourvoir à son remplacement.

Le conseil décide à l'unanimité le maintien du nombre d'adjoints au Maire fixé à 4 et ainsi de pourvoir au remplacement du poste de troisième adjoint laissé vacant, et décide que l'adjoint qui sera élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire.

Le conseil procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue (7 voix). Un candidat s'est proposé : Monsieur Carlos PARDO.

Carlos PARDO a ainsi obtenu 14 voix et 1 bulletin blanc. Il est donc élu 3^{ème} adjoint au Maire et installé dans ses fonctions.

Le conseil approuve à l'unanimité le montant de l'indemnité qui sera versée à Carlo PARDO soit 31.40% du montant maximum légal pour la tranche de population de 1 000 à 3 499 habitants.

Gwendoline BASSET demande à préciser les fonctions de chaque adjoint. Ce sera un point qui sera revu lors d'un prochain conseil.

DECISIONS MODIFICATIVES

➤ BUDGET GENERAL :

Dans le but de fournir un accès de manière ponctuelle à l'électricité par le biais d'un coffret de chantier muni de prises qui pourrait être transporté et installé sur la place, ainsi que l'installation d'un projecteur sur la façade de l'école maternelle, un devis a été validé auprès de l'entreprise OHMS pour un montant de 2 463.84€.

Ces travaux n'étant pas inscrits au budget une délibération de virements de crédits est donc nécessaire. Ainsi 2 500€ sont déduits de l'inscription budgétaire concernant l'aménagement du Square du 19 mars place de la Mairie afin d'être reportés sur le poste des Réseaux câblés.

Dans cette même délibération, un autre virement de crédit de 20 000€ est décidé concernant le poste des fresques puisqu'après le montant de l'inscription budgétaire validé en mars derniers ne suffit pas aux dépenses engagées. Cette somme sera déduite du poste de la rénovation urbaine Rue de la Gare.

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
2315-249	Aménagement square 19 mars				- 2 500.00€
21533-220	Réseaux câblés	+ 2 500.00€			
2313-233	Rénovation urbaine Rue de la Gare				- 20 000.00€
21318-241	Fresques	+ 20 000.00€			
	TOTAL	+ 22 500.00€			- 22 500.00€

Le conseil approuve à l'unanimité ces décisions modificatives concernant le budget général.

Stéphanie CHEVRY demande à quel stade en est le projet de rénovation urbaine Rue de la Gare et Gaël ALLAIN, le Maire, explique que l'examen du dossier par la CNLHI a été repoussé au 3 octobre prochain. Le dossier reste donc en attente jusqu'à cette date.

➤ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Suite à un contrôle des actifs par le Trésorier il est demandé au conseil d'effectuer une régularisation comptable concernant le compte 238 des avances versées sur commande d'immobilisations corporelles pour une augmentation des crédits Recettes pour un montant de 270€ et une augmentation des crédits Dépenses pour le compte 21532 des Réseaux d'assainissement pour un montant de 270€.

Le conseil valide cette décision modificative à l'unanimité.

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
238	Avances versées sur commandes d'immos corporelles		+ 270.00€		
21532	Réseaux d'assainissement	+ 270.00€			
	TOTAL	+ 270.00€	+ 270.00€		

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET RIFSEEP

Au vu des nombreux mouvements de personnel intervenus récemment aux services administratif et technique et les recrutements inhérents au remplacement, le Maire informe le conseil qu'il convient de régulariser et mettre le tableau des effectifs en adéquation avec la situation.

Le conseil approuve à l'unanimité cette modification.

Il en est de même pour le Régime Indemnitare (RIFSEEP)
Ces 2 projets de délibérations seront transmis au Centre de Gestion pour validation avant mise en application définitive.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023

Christian SAVOI ainsi que Gaël ALLAIN le Maire expliquent leur rencontre avec le SIEA concernant le projet d'enfouissement des réseaux de fibre et électrique sur une partie de la commune notamment le Chanay et Malix.

La commune pourrait bénéficier de la subvention maximale accordée par le SIEA soit 90%.

Le but est de pouvoir étendre au maximum ce projet d'enfouissement sur la commune afin de ne faire qu'un seul chantier.

Ce projet pourrait être inscrit au budget 2023.

Christian SAVOI évoque également un projet d'installation de borne de recharge électrique pour les véhicules pour 2023. Une étude est en cours avec la CCPA afin de connaître les démarches et financements possibles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ ENERGIE

Gaël ALLAIN demande un point sur l'étude concernant les économies d'énergies possibles à faire sur la commune.

Gwendoline BASSET prend la parole en expliquant qu'elle est en contact avec une entreprise et attend un retour sur le mois de juillet pour une analyse globale des bâtiments sur la commune.

Le point de l'éclairage public dans les hameaux la nuit est abordé par plusieurs élus. Florian MALARD demande s'il y a une raison technique qui empêche la commune de couper l'éclairage public sur une plage horaire. Ce à quoi Christian SAVOI répond que c'est une question de sécurité et que techniquement les points lumineux de la commune ne sont peut-être pas équipés de temporisation qui permettrait de pouvoir couper l'éclairage pendant une certaine tranche horaire. Il faut se renseigner auprès du SIEA pour ainsi remonter la demande de la commune et voir ce qui est réalisable dans ce sens.

Gaël ALLAIN, maire, propose une fois le retour du SIEA sur ce qui est possible de faire, d'effectuer un sondage via le petit bulletin auprès des habitants de la commune pour effectuer des essais de coupure d'éclairage public de minuit à 5 h du matin sur certains secteurs de la commune.

Séverine BRUN émet aussi la possibilité de voir, avec les communes aux alentours de Tenay, le gain financier depuis la mise en place de la coupure d'éclairage public la nuit.

➤ **SIGNALISATION MOULIN A CIMENT**

Carlos PARDO rappelle la question évoquée lors du conseil municipal du 13 juin dernier, concernant la demande des riverains pour une signalisation lisible et efficace afin de réduire la vitesse des automobilistes sur la portion de route sise Moulin à ciment route d'Hauteville.

Il explique que lors de son rendez-vous avec le responsable de l'agence routière et technique Haut Bugey du Conseil Départemental le mercredi 6 juillet 2022, l'installation de jardinières après le rétrécissement de la chaussée n'est pas à envisager par la commune puisqu'en cas d'accident la commune serait totalement responsable. Aucun obstacle ne doit être présent sur la chaussée.

Il a été remonté que l'installation des deux cousins berlinois en quinconce sont à une distance trop importante ce qui facilite le croisement des véhicules et donc ne permet pas de diminuer la vitesse à cet endroit.

Il nous propose de se rapprocher de l'agence départementale d'ingénierie auprès de laquelle, la commune adhère afin d'obtenir un conseil d'aménagement de la voirie.

Georges CHARVET propose une signalisation par un feu tricolore intelligent (lutte contre vitesse excessive et nuisance sonore)

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures neuf minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN,
Maire de Tenay, le **19 SEP. 2022** .

Le secrétaire de séance,
Malika BOUMIR



Le Maire,
Gaël ALLAIN

